

Mardi 2 octobre 2018
à 19h00 à Chouzé sur Loire
(salle Georges Mémin)

Jeudi 4 octobre 2018
à 19h00 à Coteaux sur Loire
(foyer André Bonnet, salle des fêtes)

Mercredi 10 octobre 2018
à 19h00 à Bourgueil
(salle des fêtes)



Une très longue période sans catastrophe l'a fait oublier mais une inondation de la vallée de la Loire de l'ampleur des grandes crues historiques de 1846, 1856 et 1866 est toujours possible en dépit des aménagements réalisés depuis sur le bassin et du confortement des levées.

Malgré un risque d'inondation toujours présent, l'augmentation de la population et des activités dans le val inondable est conséquente depuis le XIX siècle, du fait de la croissance économique et de la pression foncière.

L'existence des digues donne un sentiment illusoire de sécurité absolue. Or les dommages que provoquerait une nouvelle grande crue seraient sans commune mesure avec ceux dus aux inondations historiques, du fait même de la présence de nombreuses habitations, entreprises, et d'importants équipements publics et réseaux dans le val inondable.

Le val d'Authion, en Indre-et-Loire avec plus de 5000 personnes et plus de 1000 emplois en zone inondable est particulièrement concerné par le risque d'inondation en cas de rupture de digue.

Pour réduire la vulnérabilité du territoire, de ses habitants, de son environnement, de son tissu économique, et pour votre sécurité, il revient à l'État de mettre en œuvre un Plan de Prévention des Risques d'Inondation révisé pour s'adapter à une connaissance renouvelée du risque.

Celui-ci vous concerne à plusieurs titres :

- en tant que riverain résidant ou travaillant en zone inondable,
- en tant qu'utilisateur d'un territoire qui peut être paralysé et dégradé durablement par un événement exceptionnel,
- en tant que contributeur au système d'indemnisation "catastrophe naturelle",
- en tant que citoyen responsable du respect des droits des générations futures.

C'est pourquoi je vous invite à faire vôtre le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val d'Authion durant cette période de concertation qui s'ouvre le 3 septembre 2018 et se poursuivra jusqu'au 16 novembre 2018.

Corinne ORZECOWSKI,

Préfète d'Indre-et-Loire

